



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



41^{ème} réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 27- 28 novembre 2013

UNEP/CMS/StC41/14.a

DECISION ISSUE DE LA 9^e REUNION DU COMITE PERMANENT DE L'AEWA CONCERNANT LA RESOLUTION 10.9 (STRUCTURE FUTURE)

(Document préparé par le Secrétariat)

Résumé

Ce document fait suite à une demande de la 9^e réunion du Comité permanent de l'AEWA qui invite le Secrétaire exécutif de la CMS à travailler avec l'Administrateur exécutif par intérim de l'AEWA pour développer plus avant les synergies entre l'AEWA et la CMS et prendre des mesures visant à fusionner les services et les domaines communs afin de recentrer l'attention des Secrétariats sur le renforcement du soutien à la mise en œuvre. Cette requête est une réponse du Comité permanent de l'AEWA aux demandes de la résolution 10.9 sur la Structure future de la CMS et du document final de Rio +20 en ce qui concerne le renforcement des synergies entre les AEM - paragraphe 89 de *L'avenir que nous voulons*.

DECISION ISSUE DE LA 9^e REUNION DU COMITE PERMANENT DE L'AEWA CONCERNANT LA RESOLUTION 10.9 (STRUCTURE FUTURE)

(Document préparé par le Secrétariat)

1. La 9^e réunion du Comité permanent de l'AEWA s'est tenue à Trondheim, en Norvège, les 18 et 19 septembre 2013. Elle a examiné le processus de la Structure future de la CMS, conformément à la résolution 5.17 de l'AEWA paragraphe 8, qui demande au Comité permanent de l'AEWA de contribuer, le cas échéant, à la mise en œuvre de la résolution 10.9 de la CMS. En discutant ce point de l'ordre du jour, le Comité a également reconnu l'importance de renforcer les synergies entre les AEM suite à Rio +20. En conséquence, le Comité permanent de l'AEWA a invité l'Administrateur exécutif par intérim de l'AEWA et le Secrétaire exécutif de la CMS à développer plus avant les synergies entre l'AEWA et la CMS et à prendre des mesures visant à fusionner les services et les domaines communs afin de recentrer l'attention des Secrétariats sur le renforcement du soutien à la mise en œuvre. Voir la décision prise par le Comité permanent de l'AEWA dans l'encadré ci-dessous.

Reconnaissant l'importance du processus de la Structure future pour accroître l'efficacité et renforcer les synergies dans l'ensemble de la Famille CMS, et la résolution 5.17 de l'AEWA qui demande au Comité permanent de « contribuer, s'il y a lieu, à des activités identifiées dans l'annexe 1 de la résolution 10.9 de la CMS ».

Conscient du contexte international plus large de Rio +20 et d'autres processus soulignant l'importance de développer plus avant les synergies entre les AEM.

Conscient de la nécessité de nommer un Administrateur exécutif dès que possible, et de l'importance du rôle que la résolution 5.21 de l'AEWA attribue au Comité permanent dans la sélection finale.

Comprenant l'opportunité que représente actuellement le processus de nomination de l'Administrateur exécutif de l'AEWA pour développer de plus fortes synergies entre l'AEWA et la CMS conformément au processus de la Structure future et à la résolution 5.17. de l'AEWA.

Le Comité permanent de l'AEWA

Décide de convenir de la nomination de l'Administrateur exécutif sur une base intérimaire, qui sera examinée par la MOP6 à la lumière d'une possible nomination d'un Secrétaire exécutif conjoint comme décrit ci-après.

Prie l'Administrateur exécutif par intérim de l'AEWA et invite le Secrétaire exécutif de la CMS à développer plus avant les synergies entre l'AEWA et la CMS et à prendre des mesures visant à fusionner les services et les domaines communs, afin de recentrer l'attention des Secrétariats sur le renforcement du soutien à la mise en œuvre.

Invite le Secrétaire exécutif de la CMS, en consultation avec l'Administrateur exécutif de l'AEWA, à soumettre une proposition à la MOP6 de l'AEWA relative à l'éventualité de la nomination d'un Secrétaire exécutif conjoint de l'AEWA et de la CMS. La proposition doit inclure une analyse de l'efficacité d'un tel dispositif, des attributions et des fonctions du Secrétaire exécutif conjoint proposé, et des ressources qu'un tel dispositif permettrait de rediriger vers les priorités de soutien à la mise en œuvre.

Invite le Secrétaire exécutif de la CMS à proposer un Secrétaire exécutif adjoint de l'AEWA et de la CMS, pour examen par la CMS.

2. Il existe un champ et des possibilités considérables pour améliorer et renforcer les domaines et services communs entre la CMS et l'AEWA. Dans nombre de cas, la fusion de certains de ces domaines et services pourrait être mutuellement bénéfique et favorable, et pourrait conduire à une réelle complémentarité. Le Secrétaire exécutif et l'Administrateur exécutif par intérim sont les mieux placés pour identifier ces opportunités et les traiter en collaboration. Dans ce contexte, le Secrétaire exécutif porte à l'attention du Comité permanent de la CMS l'invitation du Comité permanent de l'AEWA, et prie le Comité permanent d'examiner les actions suggérées ci-dessous.

Action requise :

Le Comité permanent de la CMS approuve la décision du Comité permanent de l'AEWA et charge le Secrétaire exécutif de la CMS de collaborer étroitement avec l'Administrateur exécutif par intérim de l'AEWA pour prendre des mesures visant à fusionner les services et les domaines communs afin de recentrer l'attention des Secrétariats sur le renforcement du soutien à la mise en œuvre.